



GR Océane
BP 32147
29221 Brest Cedex 2
gr.oceane@gmail.com

REGLEMENT

(mise à jour : juin 2020)

Article 1 : Licence

1. Toute adhésion à la pratique de la Gymnastique Rythmique implique obligatoirement une demande de licence, quelle que soit la section choisie : loisir ou compétition.
2. Sauf décision contraire du bureau, la licence est à la charge de l'adhérent.

Article 2 : Frais d'inscriptions

1. Son montant est fixé chaque année par le bureau.
2. Le prix de la licence y est inclus.
3. La somme est non remboursable, sauf décision (majoritaire) du bureau.
4. Remise de 20% à partir du 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème} sur la cotisation la plus faible.
5. Veste obligatoire pour les gymnastes en compétition.

Article 3 : Responsabilité Club

1. Le club n'est responsable de l'enfant que durant le cours. Il est formellement interdit à tout gymnaste mineur de quitter le cours avant son achèvement, seule la venue des parents (ou un mot de ceux-ci) permettra de déroger à cet article.
2. Les parents doivent obligatoirement accompagner leur enfant jusqu'à la salle d'entraînement et le confier à l'entraîneur pour des raisons de responsabilité et de sécurité et de venir le chercher sitôt le cours terminé.
3. En cas de grève des agents municipaux le gymnase est fermé et les cours supprimés. Pour vous en assurer appelez le 06 31 43 95 69
4. Tout cours commencé par un gymnaste l'oblige à se placer sous l'autorité de l'entraîneur et la responsabilité de l'association.

Article 4 : Respect

Tout gymnaste se doit d'être respectueux :

- des entraîneurs et de ses consignes
- des juges et de leurs décisions
- des autres gymnastes en étant modéré dans la réussite et solidaire dans l'échec.

Les cheveux doivent être attachés.

Article 5 : Restrictions

Il est formellement interdit :

- de fumer dans les gymnases (annexes telles que vestiaires incluses).
- d'utiliser un téléphone mobile ou une tablette numérique
- de mâcher du chewing-gum.

Article 6 : Présence de public

Afin d'éviter toute gêne aux gymnastes, la présence des parents et/ou accompagnateurs est refusée durant les cours.

Article 7 : Participation aux compétitions

1. La participation des jeunes gymnastes, des parents bénévoles et des membres du bureau sera demandée à l'occasion des différents championnats afin d'assurer leur bon déroulement.

2. Pour les groupes compétition, en équipes, les gymnastes s'engagent à être présents aux entraînements et à toutes les compétitions pour ne pas pénaliser leurs camarades qui se verraient alors disqualifiés.

Article 8 : Autorisation de publication

Durant la saison sportive, il est possible que les gymnastes, seuls ou en groupe, fassent l'objet de prises de vue (photographies, films réalisés lors des championnats et galas organisés par la GR Océane) :

- à des fins pédagogiques et techniques internes au club
- pour actualiser et abonder le site internet de l'association,
- aux fins de publications des résultats dans la presse,
- aux fins d'éditer des photos ou CD à l'attention des parents et de leurs familles.

Article 9 : Utilisation des «réseaux sociaux»

Le Club communique par imprimés et courriels et n'interdit pas l'utilisation des réseaux dits 'sociaux' (Facebook, Tweeter, Instagram, etc ..) pour des communications uniquement personnelles, hors des locaux et horaires d'entraînement et de compétition.

Le Club décline toute responsabilité des propos tenus par ses membres, adultes ou mineurs, gymnastes ou entraîneurs, membres du Bureau ou bénévoles, à titre personnel sur ces réseaux.

Toute communication à l'extérieur de ce qui se passe dans le Club est formellement interdite.

De même, la publication de photos sans consentement des personnes concernées, l'expression de propos déplacés, désobligeants ou diffamatoires pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de leur auteur.

Toute infraction relevée par un gymnaste, un parent, devra être portée à la connaissance de la monitrice qui en avertira le Bureau.

Le Bureau jugera sur preuve ; pourra convoquer la personne en infraction avec, éventuellement, ses parents si il est mineur, pour l'entendre et lui communiquer sa sentence.

Le Club se réserve la possibilité de se porter partie civile en cas de plainte déposée par une personne s'estimant atteinte par un propos ou une photo, et en mesure de le prouver.

Cours et équipes

Les monitrices sont souveraines quant à la pédagogie, à la composition des équipes, aux choix des enchaînements, chorégraphies et engins (hors imposés), ainsi que dans l'engagement des gymnastes, individuels ou équipes en compétition, et dans les manifestations organisées par le Club : district, gala, intermèdes et démonstrations.

Coordonnées téléphoniques

Les coordonnées téléphoniques des monitrices et responsables du Bureau ne sont données que pour pouvoir les joindre oralement.

Il est formellement interdit d'envoyer d'autres SMS que ceux contenant des informations brèves concernant des sujets de caractère urgent : absence, retard, événement grave.

S'il est besoin d'un courrier, le faire suivre par voie postale, ou électronique à l'adresse mail du Club (gr.oceane@gmail.com).

Litiges et différends

En cas de désaccord parent / monitrice / dirigeant, toute conversation doit être tenue, verbalement, en particulier, de personne à personne, de préférence avec arbitrage d'un membre du bureau, et rester courtoise.

En cas d'impossible débat, le Bureau et les différents intervenants doivent se réunir pour régler ensemble le litige.

Le Bureau

Coordonnées des entraîneurs

- | | |
|--------------------------|------------------|
| ▪ Claire MANCHON | ☎ 06 50 28 01 93 |
| ▪ Maïwenn LEGROS | ☎ 06 35 12 76 53 |
| ▪ Mélanie LEGROS | ☎ 07 78 55 60 50 |
| ▪ Olivia SANTOS DA SILVA | ☎ 06 46 42 28 61 |
| ▪ Marie HOUBINE | ☎ 06 89 68 40 38 |
| ▪ Paola FELIX | ☎ 06 83 84 46 77 |
| ▪ Louise GAILLARD | ☎ 06 46 66 30 48 |
| ▪ Cleo DOHOLLOU-GUENA | ☎ 06 52 62 23 10 |

Coordonnées Bureau

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| ▪ Fabrice LEGROS, président | ☎ 02 56 29 92 66, 06 17 45 73 43 |
| ▪ Céline STEPHAN, trésorière | ☎ 06 65 56 92 93 |
| ▪ Solenn TANGUY, secrétaire | ☎ 06 65 64 30 42 |